INTRODUCTION

Le premier rapport qui nous parle d'une série U aux Archives de l'Aube est celui de l'archiviste Francisque André, en 1888. *Il note que la série U, la plus petite de toutes les séries, est composée de* 46 *liasses seulement mais que, par une anomalie qu'il ne s'explique pas, la première est cotée U* 12 *et la dernière U* 3.014, *cotation dont nous n'avons pas du reste retrouvé trace au cours du classement.*

C'est le décret du 6 *septembre* 1926 *qui, en supprimant les cinq tribunaux d'arrondissement et en les remplaçant par un seul tribunal départemental, a provoqué le versement des archives judiciaires aux archives de l'Aube. Les instructions du Garde des Sceaux des* 9 *octobre* 1926 *et* 25 *mai* 1927 *et les circulaires du Ministre de l'Instruction Publique des* 14 *octobre* 1926 *et* 25 *juin* 1927 *vinrent fixer la destination à donner aux papiers de ces tribunaux, leur mode de répartition entre les archives et le greffe du nouveau tribunal départemental et les délais de conservation de ceux qui devaient être supprimés sans inconvénients.*

Le rapport de l'archiviste signale en 1927 *que l'exiguïté des locaux du palais de justice de Troyes l'avait forcé à prendre tous les papiers dont la présence n'était pas indispensable au greffe, soit tous les documents comptant au moins cent ans de date (versement obligatoire), les registres, minutes et dossiers civils ayant plus de cinquante ans, les registres, minutes et dossiers correctionnels et criminels, papiers du parquet, répertoires de notaires, ayant plus de trente ans (versement facultatif). Le tout représentant* 515 *mètres linéaires (Cour d'assises de l'Aube et Tribunal de Troyes :* 217 *mètres, Arcis :* 65 *mètres, Bar-sur-Aube :* 107 *mètres* 50, *Bar-sur-Seine :* 72 *mètres, Nogent :* 52 *mètres* 50), *et plus de vingt tonnes de papier, dont le transport fut effectué par les militaires et les camions de la place de Troyes, du* 19 *octobre au* 4 *novembre* 1926.

M. Piétresson de Saint-Aubin, archiviste de l'Aube, dut se borner à entasser ces papiers dans les greniers de l'ancien évêché, considérés juridiquement comme annexe du greffe. Tout triage était impossible, tant que les rayons rapportés des tribunaux n'auraient pas été remontés. Il se contenta d'extraire les collections de registres de catholicité des arrondissements d'Arcis-sur-Aube et de Bar-sur-Seine du XVIe siècle à 1792 *et l'état civil de Nogent-sur-Seine, Romilly et Villenauxe et de diverses communes de* 1793 *à* 1796.

Les instructions prévoyaient également le versement des documents centenaires des justices de paix. Les archives accueillirent donc cette année là 41 *liasses des justices de paix de Troyes* (1791-1826), *Saint-Lyé* (1792-1800) *et Saint-Martin-ès-Vignes* (1792-1800) *conservées antérieurement aux archives municipales de Troyes et dont les transformations de locaux nécessitaient le déplacement immédiat.*

En 1928, *les rayonnages une fois installés dans les greniers de l'Evêché, M. Piétresson de Saint-Aubin s'attacha à faire un premier rangement et procéda à des éliminations.*

En 1929 *et* 1930 *toutes les justices de paix de l'Aube versaient aux archives leurs documents antérieurs à* 1831. *On devait trouver dans ces versements les archives des justices de paix des* 35 *cantons supprimés par la loi du* 8 *pluviôse an IX qui devaient être déposées aux greffes des justices conservées et que j'ai fait mettre dans la série L.*

La série U devait ainsi rester provisoirement classée jusqu'à l'invasion, en 1940. *Les réfugiés se servirent des rayonnages pour faire du feu et nous sommes en droit de penser que des liasses ont dû être utilisées à la même fin. La série était désormais déclassée. Aucun inventaire écrit n'en avait du reste été dressé.*

L'achat d'une ancienne usine où sont désormais installées les archives devait permettre de voir clair dans l'amoncellement de liasses entassées tant dans les dépôts annexes de l'ancien évêché et du grand séminaire qu'aux archives mêmes. La série U était déménagée dès 1955 *et entassée dans le bâtiment shed du nouveau dépôt, un an avant le gros du déménagement.*

Il était facile de constater que la série judiciaire constituait la série moderne la plus mal classée. C'est par elle qu'il fallait commencer à remettre en ordre un dépôt dans lequel pendant de longues années il avait été difficile et rebutant d'aborder les grandes séries, faute de place.

Madame Gillier, puis Madame Texier ont dû ouvrir ces liasses une par une et procéder aux éliminations et aux classements nécessaires, tâche ingrate qu'elles ont achevé en un temps record. 2.300 *liasses et registres ont été conservés après triage et éliminations et occupent* 166 *mètres de rayonnages.*

J'ai cru bon de conserver les quelques pièces à conviction que nous avons pu trouver. Ces pièces sont généralement trop épaisses pour être insérées dans les liasses. On y trouve cependant des images politiques, saisies sur des colporteurs d'estampes : gravures de « Saint-Henri », que les légitimistes présentaient comme Henri V, saisies en 1835, *sous Louis-Philippe (1), dessin représentant le président de la République en* 1851, *la tête détachée du tronc et signée Charles le Mobile (2), etc) et un bonnet de coton saisi dans l'affaire des bonnets rouges de Romilly, en* 1850, *et qui présente l'intérêt d'être l'un des rares spécimens encore conservés de ces bonnets qui firent la renommée de la bonneterie auboise (3).*

Signalons également deux autographes de Bonaparte en 8 *U* 118 *et un dossier dans* 9 *U* 97 *sur les ventes successives du château de Pont-sur-Seine qui appartint à Marie Laetitia.*

GILDAS BERNARD.
Mars 1960.

---

(1) 5 U 310.
(2) 5 U 312.
(3) 4 U 195.

1 U. - Fonds de la Préfecture

1 U 1 Correspondance administrative .. An VIII-1834
1 U 2 Ministère des Travaux publics 1852-1891
1 U 3 Circulaires du Garde des Sceaux .. 1809-1838

2 U. - Tribunal administratif

2 U 1 Affaire Bénière contre ville de Troyes 1896
2 U 2 Affaire Bénière contre ville de Troyes Dossiers .....
2 U 3 Liste des jurés spéciaux ..... An VIII-1810

3 U. - Cour d'appel de Troyes

3 U 1 Registres des appels des jugements de police correctionnelle ..... An X-1806
3 U 2 — idem — 1806-1808
3 U 3 — idem — 1811-1815
3 U 4 — idem — 1815-1822
3 U 5 — idem — 1822-1830
3 U 6 — idem — 1831-1835
3 U 7 — idem — 1835-1841
3 U 8 — idem — 1848-1851
3 U 9 — idem — 1852-1855
3 U 10 — idem — 1855-1856
3 U 11 Dossiers des appels des jugements de police correctionnelle 1842-1843
3 U 12 — idem — 1845-1846
3 U 13 — idem — 1847-1849
3 U 14 — idem — 1850
3 U 15 — idem — 1850(1)
3 U 16 — idem — 1850(1)
3 U 17 — idem — 1851-1852
3 U 18 — idem — 1853
3 U 19 — idem — 1854
3 U 20 — idem — 1855
3 U 21 — idem — 1856

4 U. - Cour d'assises de l'Aube (2)

4 U 1 Registres des arrêts(3) 1811
4 U 2 — idem —(3) 1812
4 U 3 — idem —(3) 1813
4 U 4 — idem —(3) 1814
4 U 5 — idem —(4) 1815
4 U 6 — idem —(4) 1816
4 U 7 — idem —(4) 1817(5)
4 U 8 — idem —(4) 1818
4 U 9 — idem — 1819
4 U 10 — idem — 1820
4 U 11 — idem — 1821
4 U 12 — idem — 1822
4 U 13 — idem — 1823
4 U 14 — idem — 1824
4 U 15 — idem — 1825
4 U 16 — idem — 1826
4 U 17 — idem — 1827
4 U 18 — idem — 1828
4 U 19 — idem — 1829
4 U 20 — idem — 1830
4 U 21 — idem — 1831
4 U 22 — idem — 1832
4 U 23 — idem — 1833
4 U 24 Registres des arrêts 1834
4 U 25 — idem — 1835
4 U 26 — idem — 1836
4 U 27 — idem — 1837
4 U 28 — idem — 1838
4 U 29 — idem — 1839
4 U 30 — idem — 1840
4 U 31 — idem — 1841
4 U 32 — idem — 1842
4 U 33 — idem — 1843
4 U 34 — idem — 1844
4 U 35 — idem — 1845
4 U 36 — idem — 1846
4 U 37 — idem — 1847

(1) *Procès contre les fournisseurs de Clairvaux.*
(2) *Voir aussi 35 U 1, Cour prévôtale.*
(3) *Les registres 4 U 1 à 4 sont intitulés « Registres des cours d'assises et spéciale de l'Aube ».*
(4) *Les registres 4 U 5 à 8 sont intitulés « Registres des cours d'assises et prévôtale de l'Aube ».*
(5) *Ce registre contient les affaires de Villenauxe et de Nogent (assises des 4 et 14 juillet 1817), qu'on trouve relatées par A. Aufauvre dans son* Histoire de Nogent-sur-Seine, *Troyes et Paris, 1859, p. 326-328.*

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
1 U Fonds de la Préfecture	3
2 U Tribunal administratif	3
3 U Cour d'appel de Troyes	3
4 U Cour d'assises de l'Aube	3
5 U Tribunal de première instance de Troyes	5
6 U Tribunal de première instance d'Arcis-sur-Aube	10
7 U Tribunal de première instance de Bar-sur-Aube	11
8 U Tribunal de première instance de Bar-sur-Seine	15
9 U Tribunal de première instance de Nogent-sur-Seine	17
10 à 33 U Justices de paix	20
34 U Tribunal de commerce et Conseil des Prud'hommes	26
35 U Cour prévôtale	27
36 U Sentences arbitrales	27
37 U Registres d'insinuations des donations entre vifs	27
38 U Notaires (répertoires des actes, nominations, poursuites disciplinaires, etc.)	28

Dépôt légal : 2e trimestre 1961 - N° 31.561